



PROTOCOLE DE REPRISE D'ACTIVITÉS DES ASSOCIATIONS

SEPTEMBRE 2020

Cas de l'AG 2020 de l'association ACCORD et ACCORDS

du 26 septembre 2020 de 15h à 19h

NOM DE L'ASSOCIATION : Association ACCORD et ACCORDS

Salle(s) municipale(s) occupée(s) : Salle du Grand Veneur.....

A. SOCLE DE RÈGLES FIXÉES PAR LA VILLE :

L'affichage sera réalisé par la ville aux entrées de tous les bâtiments occupés par les associations et précisera les règles fixées par la commune :

Obligations pour tous les adhérents :

1. À l'entrée dans le bâtiment :

- **Port du masque obligatoire** dans toutes les salles et à l'extérieur devant les locaux
- Nettoyage des mains obligatoire à l'entrée, avant et après chaque activité (lavage au lavabo ou usage de gel hydro alcoolique).
- Se présenter à l'heure de son activité (éviter les temps d'attente à proximité des salles).

2. Dans le bâtiment, respectez les sens de circulation dans l'équipement :

- Respect des gestes barrières et des règles de distanciation physique (4m²/personne minimum).
- **Grande salle du Grand Veneur :**
 - Entrée dans le bâtiment par l'entrée principale du pôle du Grand Veneur
 - Sortie du bâtiment par l'issue de secours via le couloir de la salle du Grand Veneur
- **Spectateurs :**
 - Les spectateurs sont interdits dans l'ensemble des salles municipales.

3. Nettoyage :

L'occupation des locaux communaux par les associations est conditionnée au respect des mesures d'hygiène suivantes :

- Désinfection des poignées de porte de la salle utilisée entre chaque groupe de l'association avant et après chaque créneau horaire réservé par l'association

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire.



- Désinfection du matériel utilisé entre chaque groupe et avant et après le créneau horaire réservé par l'association
- Toutefois s'agissant d'une utilisation ponctuelle de la salle, les nettoyages seront effectués par les services municipaux

4. Engagements de tous les adhérents concernant la maladie :

- Signaler au référent COVID de l'association (**Gilles GOMBAUD, secrétaire général, gilles.gombaud@gmail.com**) tout symptôme qui pourrait être lié au COVID-19
- En cas de symptômes, aller consulter un médecin
- Rester isolé et ne pas participer aux activités de l'association
- Se faire tester et informer l'association du résultat du test
- Si le test est positif, rester isolé jusqu'à avis médical contraire

5. Engagements de l'association vis-à-vis de la commune :

- L'association doit prévenir le Maire en cas de suspicion de cas parmi ses adhérents
- L'association s'engage à tenir informé le Maire de l'évolution de la situation

La ville fournira le gel hydro alcoolique et les produits d'entretien ainsi que le matériel nécessaire pour assurer le nettoyage et la désinfection

6. Aération des salles la plus fréquente possible :

- Toutes les 3 heures, une aération des salles doit durer 15 minutes, avant l'arrivée du public (par exemple, pendant le nettoyage),

7. Mise en place obligatoire d'un registre de présence effective

B. PROTOCOLE PARTICULIER DE VOTRE ASSOCIATION :

1. Règles sanitaires adaptées à vos activités (sens de circulation dans l'équipement, entrée et sortie des locaux, mise en place et rangement du matériel, nombre maximum de participants...) :

les règles sanitaires adaptées sont :

- salle organisée avec carré de tables et espace « scénique » distancié
- engagement à respecter les mesures sanitaires générales et celles imposées par l'association
- pas de nourriture. Apport de boissons individuelles (canettes, packs), verres fournis par l'association, consommation à sa place.
- matériel de musique personnel, en particulier, impérativement, le micro.
-

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire.



2. Nom(s) et coordonnées téléphoniques du référent ou de plusieurs référents COVID, présent(s) lors des activités et chargés de faire respecter les règles du protocole et de tenir le registre de présence :

Monsieur Gilles GOMBAUD, secrétaire général de l'association

Tel 06 61 34 91 98

Gilles.gombaud@gmail.com

3. Modalités de nettoyage et de désinfection des locaux et du matériel et noms des personnes en charge de ce nettoyage :

- s'agissant d'une utilisation ponctuelle le nettoyage est prévu par les services municipaux mais en cas de besoin sera assuré par Denis Musso, Olivier Lebigre, Yvon Gord, Danny Briatte, Monique Sénac.

4. Modalités de la communication faite aux adhérents/participants, concernant les règles sanitaires. (affiches, courriels, réunions...). Joindre les contenus des messages diffusés aux adhérents :

- 2/09/2020 réunion Zoom à 18h avec les membres du conseil d'administration
- 7/09/2020 newsletter à tous les membres et sympathisants
- 13/09/2020 newsletter à tous les membres et sympathisants
- 13/09/2020 consignes et protocole sur www.accordetaccords.org

5. Modalités de la communication faite aux encadrants. Merci de préciser également le contenu du message diffusé aux encadrants et si des formations ont été mises en place :

L'encadrement sera assuré par les membres du CA (6 personnes) et des membres associés (4 personnes). Ils recevront toute la communication prévue au point 4 ci-dessus.

Ils recevront également de manière spécifique des consignes spécifiques avant le 21/09/2020

6. Modalités d'accueil de spectateurs (parents, famille...). Merci de préciser également si l'accès est interdit aux spectateurs :

Pas de spectateurs autorisés



7. Procédure mise en œuvre au sein de l'association lors d'une suspicion d'un cas de COVID-19 au sein des membres de l'association :

- Alerte immédiate du référent Covid (cf Référent ci-dessus) par tous moyens.

Soisy-sur-Seine, le 13/09/2020
Nom du signataire : Denis MUSSO

Signature :